

# Marques typographiques genevoises

Autor(en): **Choisy, Albert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie**

Band (Jahr): **12 (1934)**

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-727835>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



## MARQUES TYPOGRAPHIQUES GENEVOISES

ALBERT CHOISY.



Les premiers livres imprimés ne portaient qu'un titre de départ, suivi immédiatement du commencement du texte. L'« adresse bibliographique » — c'est-à-dire le nom du lieu et la date de l'impression et éventuellement le ou les noms des imprimeurs — était placée à la fin de l'ouvrage.

Dès les débuts, cette adresse se trouve accompagnée de représentations graphiques; ainsi la Bible imprimée en 1462 par Jean Fust et Pierre Schoiffer se termine par un double écusson suspendu à une branche d'arbre écotée.

Plus tard, lorsque le titre eut obtenu une place d'honneur au recto du premier feuillet, dont le verso restait blanc d'habitude, il prit généralement la forme d'un vase avec pied et couvercle. Les noms des imprimeurs ou libraires et du lieu d'édition, et la date formeront la base, tandis que la tige du pied sera constituée le plus souvent par un fleuron ou par des emblèmes caractéristiques de l'imprimeur ou du libraire. Ces emblèmes permettaient d'omettre des noms que la prudence obligeait à cacher. Ce fut le cas notamment pour les premiers écrits répandant la doctrine réformée.

Les marques d'imprimeurs et libraires genevois ont été étudiées dans plusieurs travaux. Gaullieur<sup>1</sup> en a décrit un certain nombre, surtout du seizième siècle, puis L. C. Silvestre<sup>2</sup> a donné de nombreuses reproductions. P. Delalain<sup>3</sup> en a signalé quelques-unes en plus, M. Paul Heitz<sup>5</sup> leur a consacré un volume abon-

<sup>1</sup> E.-H. GAULLIEUR, « Etudes sur la typographie genevoise du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles », *Bulletin de l'Institut national genevois*, t. II, Genève, 1855. Tirage à part avec pagination avancée de 32 chiffres. Abréviation = G.

<sup>2</sup> *Marques typographiques*, Paris, 1853-1867, 2 vol. in-8°. Abréviation = S.

<sup>3</sup> *Inventaire des marques d'imprimeurs et de libraires de la collection du Cercle de la Librairie*, 2<sup>me</sup> éd., Paris, 1892, in-4°.

<sup>4</sup> *Marques d'imprimeurs et de libraires de Genève aux XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*. Strassburg, 1908, in-fol. Abréviation = H.

damment illustré. Mentionnons aussi les études limitées au XV<sup>e</sup> siècle de Louis Polain<sup>1</sup> et de Joseph Meyer<sup>2</sup>.

Les différentes catégories de marques comprennent d'abord celles qui revêtaient le caractère de signature plus ou moins cachée, puis celles illustrant ou rappelant un passage de la Bible, qui constituent en quelque sorte une invocation ou une épigraphe, dans le même ordre d'idées, les représentations ou l'emblème d'une vertu, enfin des emblèmes allégoriques.

\* \* \*

Les marques qui révèlent le mieux le nom de l'imprimeur sont ses initiales et ses armoiries. Ce sont aussi les plus anciennes.

La première est le monogramme d'Henri Wirzburg, associé d'Adam Steynschaber, qui avait introduit son art à Genève (H. 167).

Henri Estienne, d'après Maittaire, qui en donne une reproduction, aurait utilisé comme marque un griffonnage représentant les lettres de son nom en caractères grecs.



FIG. 1.  
Marque de Jean Belot.

Nous reproduisons les marques de Jean Belot<sup>3</sup> (1493 à 1513) avec ses initiales (*fig. 1*), et celles de Jean de Stalle (1493) (*pl. XII, 2*) et de Wigand Köln (1521 à 1545) (*pl. XII, 1*) avec leurs monogrammes.

De belles lettres ornées, employées par Louis Cruse dit Guérbin (1479 à 1508), portent ses initiales, mais n'étaient pas destinées à la page du titre et ne peuvent être considérées comme des marques (H. 65 et 66, G. p. 70 et *pl. II, n° 6*).

Beaucoup plus tard, le libraire Jean-Louis Dufour (né en 1656) a combiné en un élégant fleuron ses initiales droites et renversées (H. 74).

La plus belle des marques genevoises est celle de Cruse (*pl. XIII, 1*). Elle paraît, à moins que ce ne soit le contraire, avoir été imitée par Michel Lenoir, de Paris, qui y aurait trouvé des armoiries parlantes.

Ce blason figure aussi sur une marque plus petite. C'est celle-ci, sans cimier ni tenants, que Köln a utilisée, en remplaçant la tête de nègre par son monogramme. Il l'a reproduite aussi en faisant supporter l'écu par deux lions, celui de senestre léopardé<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> *Marques des imprimeurs et libraires en France au XV<sup>e</sup> siècle*. Paris, 1926, in-4°.

<sup>2</sup> *Die französische Drucker- und Verlegerzeichen*. München, 1927, in-4°.

<sup>3</sup> Cliché obligeamment prêté par la Direction du Dictionnaire historique et biographique de la Suisse. — Sur Belot, voir H. DELARUE, « Notes bibliographiques sur les débuts de l'imprimeur Jean Belot », *Genava*, t. III, 1925.

<sup>4</sup> H. 116; S. 818; Aug. DUFOUR et F. RABUT, « L'Imprimerie en Savoie » (*M. D. Soc. sav. d'Hist. et d'Arch.*, vol. XVI, *pl. I* et n° 3).



1



2



3



4



5

Pl. XII. — 1. Marque de Wigand Köln. — 2. Marque de Jean de Stalle. — 3. Marque d'Hermann Widerhold. — 4. Marque de Jean Le Preux. — 5. Marque de N. Barbier et Th. Courteau.



Jacques Vivian (1513 à 1523) a mis sur le titre des *Statuta Sabaudie*, imprimés en 1513, un écusson aux armes de Savoie avec lambrequins, casque taré de face et une tête de lion ailée comme cimier (H. 162, S. 252, G. p. 112 et pl. I, n° 7).

Sur une publication officielle, cette figure avait sa place, mais on la retrouve aussi en 1522 sur le « Doctrinal de court » de Pierre Michault, secrétaire du duc de Bourgogne, et, en 1532, avec quelques variantes et les lettres F.E.R.T., sur l'« Esperon de discipline » d'Antoine du Saix<sup>1</sup>, ouvrage d'un caractère privé.

Gaullieur<sup>2</sup> a considéré cette figure comme la marque de Vivian et suppose qu'il était imprimeur ducal ou officiel, ce qu'aucun document, ni l'étude consciencieuse de Dufour et Rabut n'est venu confirmer. Nous sommes plutôt tenté de voir là un usage abusif et assez imprudent d'armoiries souveraines en guise de fleuron typographique.

C'est un cas analogue que nous trouvons dans l'emploi par Jaques Crespin, en 1641, des armoiries d'Isabelle de Portugal, épouse de Charles-Quint, entourées du collier de la Toison d'Or et timbrées d'une couronne, sur le titre du *Tractatus de substitutionibus* de D. Vincent Tusarius (H. 63), et par Alexandre Pernet d'une armoirie presque identique, où l'écu de Portugal est remplacé par un lambel brochant en chef (H. 125).

Le nom de l'éditeur est parfois caché dans un rébus, comme le vainqueur de Barthélemi Vincent (1571 à 1582) (H. 128, avec François Perrin), qui le tenait d'Antoine Vincent, libraire à Lyon, de 1537 à 1563 (S. 278 et 566), la chouette de la famille Chouet<sup>3</sup> ou même le pin d'Antoine Chuppin (H. 41 et 42), ou encore par un anagramme comme la devise: Son art en Dieu = Ian De Tournes (S. 191, 539 et 661, voir H. 58 et 59).

Dans la même catégorie de signes peuvent être rangées les figures représentant l'imprimerie *Prelum ascensianum* de Badius (H. 8, S. 758 et 867) et sa copie, le *Prelum typographicum* de Jean Le Preux (H. 119, S. 498, pl. XII, 4).

\* \* \*

Les marques qui ont un caractère biblique et figurent, avec ou sans le texte, une scène ou un passage de l'Ancien ou du Nouveau Testament sont parmi les plus fréquentes à Genève.

En suivant l'ordre des livres sacrés, nous trouvons:  
La Pâque, Exode XII, (H. 135).

<sup>1</sup> A la suite de Th. Dufour, cet ouvrage est considéré par les bibliographes comme ayant été imprimé à Lyon (communication de M. F. Gardy).

<sup>2</sup> P. 112 et 113.

<sup>3</sup> H. 29, 31 et 137, ce dernier sur un livre imprimé par Pierre de la Rovière.

Samson enlevant les portes de Gaza [Juges XVI.3], marque parlante de Hugues de la Porte, de Lyon, transportée ou copiée à Genève (H. 114, voir S. 566, 731, 983).

Le vase de farine inépuisable, I Rois XVII [14-16] (H. 102).

Le cœur contrit, Psaume 50 [LI, 19] (H. 71, S. 435).

Ecclésiaste VII [28] (H. 60).

Le potier [Jérémie XVIII (3, 4)] (H. 136 et 140 et 139, voir S. 916 et 1147, avec, dans le fond, le sacrifice de Caïn et d'Abel [Genèse, IV] et le passage de la Mer Rouge [Exode XIV]), que Delalain a pris pour le Déluge (*pl. XIV, 4*).

La cognée mise à la racine de l'arbre, Matthieu III [10] (H. 55, 133, 134, S. 1252 et 1253, voir aussi H. 68 et 69).

Le chandelier, Matthieu V [15], (H. 85).

La porte large et la porte étroite, Matthieu VII [13] (H. 126 et 127, S. 665).



FIG. 2.  
Le glaive.  
Marque de  
Jean Girard.

Le glaive, Matthieu X [34] (H. 103, 106, 107, S. 919, 577 et 918. Cartier, pl. II, nos 2, 4 et 5; *fig. 2, 6 et 7*<sup>1</sup>).

La vigne, Matthieu XV [13] (H. 109).

La mesure, Luc, VI [38] (H. 86, S. 557).

Le laboureur, Luc IX [62] (H. 2).

La patience, Luc XXI [19] (H. 18).

De mort à vie [Jean V, 24] (H. 14).

Le vigneron, Jean XV [2] (H. 131).

Romains V [5], Planche de salut (H. 138, S. 971).

L'olivier émondé, Romains XI [16-20] (H. 89 à 96, 67 à 69, S. 508, 542, 712, 958, 965 et 1144, voir *pl. XIV, 1 et 2*).

Paul et Apollos, I Corinthiens III [7] (H. 9 à 11, 144, 147, 153, S. 850, 851 et 1002, *pl. XII, 5*).

Les armures spirituelles, II Corinthiens X [4], Ephésiens VI [11-17], et I Thessaloniens V [8] (H. 112 et 113, *pl. XIV, 3*).

Le glaive à deux tranchants, Hébreux IV [12] (H. 104, S. 919; *fig. 3*).<sup>1</sup>

La palme couronnée [Apocalypse, II, 10] (H. 19 et 20).

La fontaine d'eau vive, Apocalypse XXI [6] (H. 99, voir S. 917).

Il faut y ajouter une figuration de la fin du monde (H. 129), évidemment inspirée de l'Apocalypse, mais ne se rapportant à aucun passage spécial.



FIG. 3.  
Le glaive  
à deux tranchants.  
Marque  
de Jean Girard.

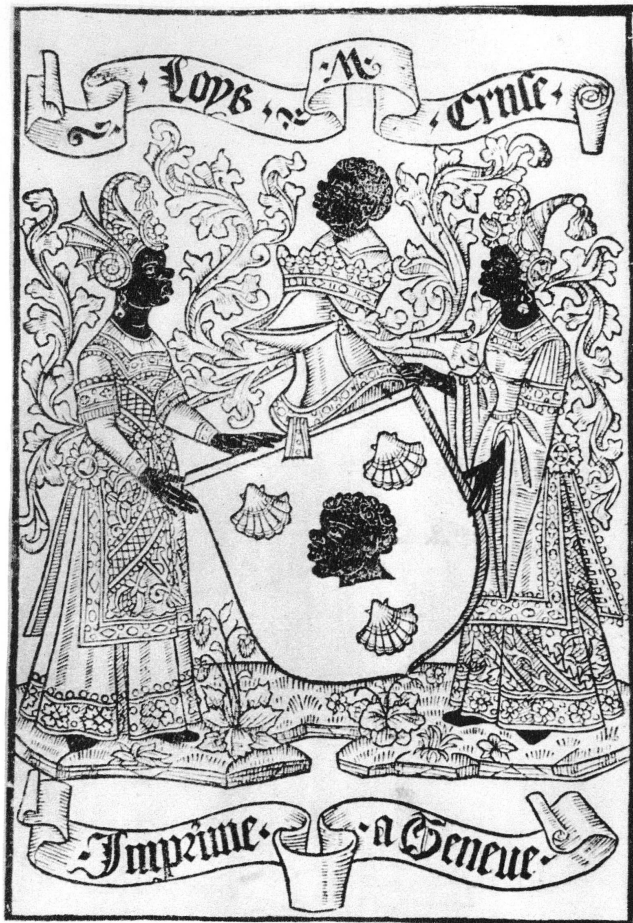
\* \* \*

Parmi les vertus personnifiées, nous trouvons:

La force figurée par un lion (H. 123).

La justice (H. 26), accompagnée de la piété (H. 196, S. 262).

<sup>1</sup> Clichés dus à l'obligeance de M. R. E. Cartier.



1



2

Pl. XIII. — 1. Marque de Louis Cruse dit Guerbin. — 2. Marque de Pierre de St André.





La paix, représentée par une colombe tenant en son bec un rameau d'olivier (H. 142).

La religion <sup>1</sup> (H. 25, 70, 160, G. pl. III, n° 6; fig. 4).

La renommée, marque empruntée par la Société caldorienne, à Jean Stratius, libraire à Lyon (1578 à 1585), dont elle porte le monogramme, utilisée ensuite par Philippe Albert, Alexandre Pernet et en dernier lieu, par Vincent Miège, en 1694 (H. 23, S. 905; voir aussi 481).

La vérité (H. 3 à 5, pl. XIII, 2).

Heitz reproduit sous N° 155 une marque personnifiant le courage, qu'il attribue à Gaspar Stortus avec la date de 1694. Ce nom, qui n'est nullement, comme il l'a cru, une traduction de Stoër, ne se retrouve pas à Genève.

\* \* \*

L'obscurité des emblèmes allégoriques a déjà été critiquée au XVI<sup>e</sup> siècle. L'auteur d'un quatrain de 1541 (cité par Delalain, p. xv) dit que ce sont des énigmes de sphinx que la sagesse même d'Apollon ne saurait résoudre :

*Vindicat ac praesens ætas insignis libris  
Et prima facie conspicienda locat  
Sphingis et adhaerent variis ænigmata linguis  
Solvere quae solers Delius ipse nequit.*

Certains emblèmes sont fournis par des animaux, comme le cerf, le dauphin, le griffon, les serpents, le scorpion, la salamandre, des objets inanimés, ancre, arbre, colonnes, couronne, épi, fontaine, foudre, navire, rocher, ou des personnages: Arion, un arpenteur, des forgerons (fig. 5, bois <sup>1</sup> du matériel des De Tournes), un grimpeur d'arbres, un semeur, le temps, la géométrie, une femme sautant de sommet à sommet (pl. XII, 3).

\* \* \*

De simples vignettes d'imprimerie ou des fleurons ornementaux ne doivent pas être considérés comme marques d'imprimeurs, même si une officine en a répété l'usage.

<sup>1</sup> Bois original de notre collection.



FIG. 4.  
La Religion.  
Marque de  
Gabriel Cartier.



FIG. 5.  
Les forgerons.  
Marque non attribuée.

C'est ainsi que nous éliminerions de l'ouvrage de Heitz, outre les armoiries de Savoie (162) déjà mentionnées, les figures 6 (caryatide), 15 (ange à double tête), 34 (escargot), 120 (enfant) — qui n'ont aucun caractère individuel —, 151 (clef), qui se rapporte au titre du livre *Clavis juridica* et non à son impression.

La figure 154 (bague) n'est autre que l'emblème XXI des Vrais portraits des hommes illustres de Théodore de Bèze, qu'accompagnait ce quatrain :

La précieuse pierre en or fin paroissante  
Un lustre plus brillant représente à mes yeux,  
En un beau corps aussi la vertu reluisante  
Monstre ie ne soy quoy d'exquis & précieux.

D'autres figures semblent aussi des illustrations tirées d'un texte et utilisées comme fleurons. Ainsi l'oranger battu par le vent (H 1), le tourbillon de feuilles (H 33), le phénix (H 79), le laboureur (H 2); ce dernier, toutefois, entouré d'un cartouche et accompagné du passage de Luc IX, a l'apparence d'une marque, comme le *Prelum ascencianum* et le Temps découvrant la vérité, de Conrad Badius.

Les cartouches ornementaux font parfois partie intégrante de la marque; par ailleurs, ce sont des passe-partout encadrant des figures interchangeables.

\* \* \*

La valeur des marques comme moyen d'identification est toute relative. Un grand nombre, faisant partie du matériel d'imprimerie, ont passé de mains en mains.

Non seulement on retrouve les mêmes sujets, mais très souvent les imprimeurs ont employé ou copié les marques de leurs confrères d'autres villes. D'autre part, les mêmes imprimeurs se sont souvent servis de plusieurs marques différentes.

La marque des Alde, une ancre entortillée d'un dauphin, avec la devise *Festina lente*, qui signifiait, d'après Tory<sup>1</sup>, la première « tardiveté », le second « hastiveté » et, par leur combinaison, la modération, a été imitée à Genève par Gamonet, Gabriel Cartier, Jacques Crespin, les Chouet, Aubert et encore par les De Tournes (H 98, 100, 27, 35, 37, Delalain, p. 312).

Jean Crespin a eu un emblème assez analogue, l'ancre du salut tenue par deux mains, surmontant parfois une mer où nagent des tritons (H 43 à 53; *pl. XIV, 5*).

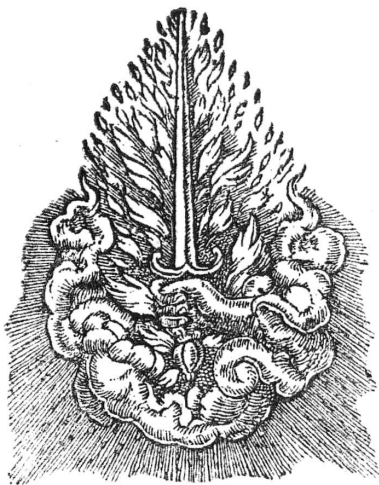


FIG. 6.  
Le glaive ardent.  
Marque de Jean Girard.

<sup>1</sup> Cité par Bouchot.

Jean Girard a employé tantôt le glaive ardent ou non (H 103 à 107), tantôt l'enfant au palmier, emblèmes qui ont été étudiés d'une manière approfondie par Alfred Cartier, dans ses Arrêts du Conseil sur l'imprimerie et la librairie de 1541 à 1550 (M.D.G., t. XXIII, pl. II et III, H. 103 à 107, fig. 6 à 8).<sup>1</sup>

L'olivier bien connu des Estienne, dont il existe un très grand nombre de variantes, est toujours l'arbre enté accompagné ou non d'une main sortant d'un nuage et tenant une faucille, mais le personnage qui est au pied change d'attitude suivant la partie du texte, tiré de Romains XI (16 à 24) qui l'accompagne: « Vous direz peut-être: les branches ont été retranchées afin que je fusse enté » (*Rami ut ego inscruer de fracti sunt*)... « Ainsi ne vous enorgueillissez point » (*Noli altum sapere*).

Ces dernières paroles sont attribuées à un homme de-

debut, le bras élevé vers l'arbre, tandis que celui qui prononce les premières a les mains jointes et se trouve généralement à genoux (*pl. XIV, 1 et 2*).

Jérémie Des Planches a aussi imité cette marque en l'accompagnant de la cognée (H 68).

Le bel ouvrage d'Alfred Cartier sur les De Tournes, dont la publication est vivement désirée, nous renseignera sur leurs marques. Jean I<sup>er</sup> a mis son anagramme « Son art en Dieu » dans une banderolle, tantôt seule, tantôt tenue par un ange, tantôt accompagnée du semeur.

Il a aussi employé la pyramide avec les mots « Son tour à chacun » et « Vertu ne peut choir », ou *Nescit labi virtus*.

Enfin, il a placé sa devise: *Quod tibi fieri non vis, alteri ne feceris*, soit dans un cartouche tenu par une main, soit dans l'anneau de deux serpents dont le senestre, parturiant, engloutit la tête de l'autre.

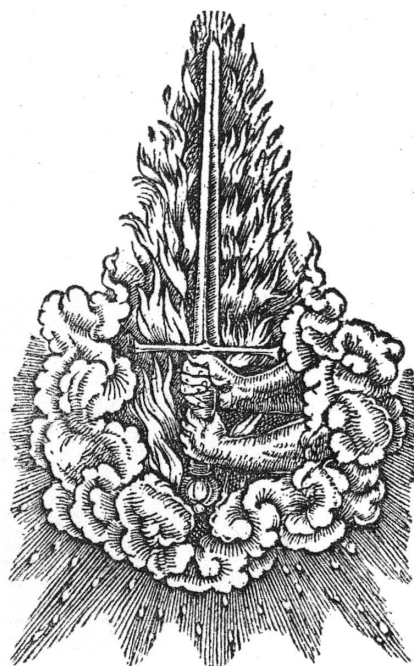


FIG. 7.  
Le glaive ardent.  
Marque de Jean Girard.



FIG. 8.  
L'enfant au palmier.  
Marque de Jean Girard.

<sup>1</sup> Clichés dus à l'obligeance de M. R.-E. Cartier.

C'est cette dernière forme qui sera employée par ses successeurs, entourée d'un autre cartouche où figurent la Justice et la Prudence.

Jean II avait épousé en 1618 une fille de l'imprimeur Samuel Crespin et c'est de cette maison probablement qu'il a reçu la couronne ornée de fleurs de lis et de roses (H. 30, 57, 77, 78, voir 38, 158, 159 et 40) et la salamandre (H. 62 et 81, voir 32, 36, 39, 124), qu'ont fréquemment reproduites ses descendants aux dix-septième et dix-huitième siècles (*fig. 9*).<sup>1</sup>

Une marque employée par un grand nombre d'imprimeurs protestants à Genève et en France, et qui a été étudiée dans le *Bulletin du protestantisme français* par



FIG. 9.

La salamandre.

Marque de Samuel Crespin et des De Tournes.

MM. Delmas et Ch.-L. Frossard<sup>2</sup>, est celle de la Religion. Elle est représentée par une femme ailée, vêtue de haillons et le sein découvert, tenant dans sa main gauche la Bible ouverte, appuyant son épaule droite sur une croix en tau d'où pend un mors et foulant un squelette, le tout se profilant sur un nimbe ovale (*fig. 4*).

<sup>1</sup> Bois original de notre collection.

<sup>2</sup> T. II, p. 9; t. III, p. 174.



1



2



3



4



5

Pl. XIV. — 1. 2. Marque des Estienne. — 3. Marque de Jaquy, Davodeau et Bourgeois. — 4. Marque de Pierre de la Rovière. — 5. Marque de Jean Crespin.



Cet emblème a paru d'abord dans la «Confession de la foy chrestienne», de Théodore de Bèze, en 1561, accompagné de l'explication suivante :

Mais qui es-tu (di-moy) qui vas si mal vestue,  
N'ayant pour tout habit qu'une robe rompue ?  
Je suis RELIGION (& n'en sois plus en peine)  
Du Père souuerain la fille souueraine.  
Pourquoy t'habilles-tu de si poure vesture ?  
Je mesprise les biens & la riche parure.  
Quel est ce liure-là que tu tiens en la main ?  
La souueraine Loy du Père souuerain.  
Pourquoy aucunement n'est couuerte au dehors  
La poitrine aussi bien que le reste du corps ?  
Cela me sied fort bien à moy qui ay le cœur  
Ennemi de finesse & ami de rondeur.  
Sur le bout d'une croix pourquoy t'appuyes-tu ?  
C'est la croix qui me donne & repos & vertu.  
Pour quelle cause as-tu deux ailes au costé ?  
Je fay voler les gens iusques au ciel vouté.  
Pourquoy tant de rayons enuironnent ta face ?  
Hors de l'esprit humain les tenebres ie chasse.  
Que veut dire ce frain ? Que i'enseigne à domter  
Les passions du cœur & à se surmonter.  
Pourquoy dessous tes pieds foulles-tu la mort blesme ?  
Pour autant que ie suis la mort de la mort mesme.

